



Conservatoire
d'espaces naturels
Occitanie

Projet d'arrêté de protection des habitats naturels - site naturel de la source du Parapluie à Puéchabon et Aniane (34)

Août 2022



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Projet d'arrêté de protection des habitats naturels – Site de la source du parapluie à Puéchabon et Aniane (34)

Août 2022

Document réalisé par :



Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie

Travail financé par :

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Travail réalisé en partenariat avec :



Commune de
Saint-Guilhem-



Commune de
Puéchabon

Coordination :

Jérémie Demay, CEN Occitanie

Expertise de terrain :

Faune : Alexis Rondeau, Cyprien Chirossel, Jérémie Demay, CEN Occitanie ; Bastien Louboutin, OPIE

Flore et habitats naturels : Emilien Pegatoquet, Mario Klezczewski ; CEN Occitanie

Rédaction : Emilien Pegatoquet, Jérémie Demay, CEN Occitanie

Date de réalisation : Août 2022

Crédits photographiques : 1^{ère} de couverture : Vue sur la « casquette » du Parapluie depuis la rive droite de l'Hérault en Juin 2022. Emilien Pegatoquet

Diagnostic du site

i. Présentation générale

La cascade du Parapluie, aussi dénommée cascade de la source de Font-Caude (ou Font Chaude) ou encore cascade de l'éventail est un site naturel représentant un patrimoine naturel, paysager, géologique et culturel important qu'il est prioritaire de préserver. Son originalité tient à la présence d'une résurgence d'eau qui se déverse en rive gauche du Fleuve Hérault. C'est à la sortie de cette source, qu'un phénomène de concrétion est à l'œuvre depuis suffisamment longtemps pour que se forment des tufs (ou travertins) qui surplombent aujourd'hui le fleuve. Ce phénomène actif de création de tufs est souvent le siège d'un cortège de flore qui désigne l'habitat naturel « source pétrifiante avec formation de travertins *Cratoneurion* », **habitat d'intérêt communautaire prioritaire** selon la directive européenne 92/43/CEE « habitat-faune-flore ».

Des études ont permis de mettre en évidence les pressions et les menaces qui contribuent à rendre l'état de conservation du biotope défavorable (CEN L-R & CCVH 2016 ; CEN Occitanie 2022 en cours). L'étude de 2016 a ainsi mis en évidence que le facteur le plus important qui contribue à dégrader l'état écologique du site est le piétinement de l'habitat lié à la surfréquentation.

Compte tenu des enjeux patrimoniaux et des fortes menaces qui pèsent sur ce site exceptionnel, le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie s'est vu attribuer une subvention dans le cadre du plan France Relance en vue de mettre en œuvre un plan de restauration du site du Parapluie. Parmi les actions envisagées dans ce plan, figure la création d'un arrêté de protection des habitats naturels (APHN). Cet APHN doit apporter une réponse réglementaire à la problématique de surfréquentation. Une large palette d'action est prévue et d'ores et déjà mise en œuvre dans le cadre de ce plan de restauration, parmi lesquelles : l'aménagement de la RD4 aux abords du site afin d'empêcher le stationnement sur ce secteur ; des opérations de sensibilisation des usagers sur le terrain par des agents du CEN ; la pose de panneaux de sensibilisation et d'information sur et aux abords du site. Par ailleurs, la Communauté de commune Vallée de l'Hérault met en place depuis 2016, en partenariat avec le CEN, une concertation animée avec les professionnels de sports d'eaux vives, qui aboutit à une utilisation raisonnée du site par ces acteurs socio-économiques.

Notons qu'en 2022, un arrêté municipal « provisoire », visant les mêmes objectifs que ceux du futur APHN, a été pris par la commune de Puéchabon pour interdire l'accès à la casquette du Parapluie. La prise de cet arrêté a notamment été l'occasion pour les forces de Police de l'Environnement de réaliser deux opérations de contrôle pendant l'été 2022 et menant à des verbalisations.

ii. Fonctionnement et dynamique de l'habitat

Cet habitat est caractérisé par la présence d'espèce de mousses (bryophytes) en contexte de source et d'eau suintante carbonatée. Le processus d'édification des tufs et/ou des travertins est de résultat de la précipitation du calcaire contenu dans l'eau provoquée par la fixation des gaz carbonatés par les végétaux. La plupart des espèces de mousse rencontrées dans ce contexte sont spécialisées à ce fonctionnement particulier. Le nom de l'habitat (*cratoneurion*), provient d'ailleurs de *Cratoneurion commutata*, une espèce de mousse favorable à ces conditions et que l'on retrouve de manière très fréquente lorsque s'exprime l'habitat.

Ces communautés sont donc totalement conditionnées par une veine liquide de qualité et une charge plus ou moins forte en cations. Leur fragilité est souvent liée à la petitesse des biotopes d'accueil et à la vulnérabilité des conditions écologiques requises pour leur développement. La gestion de cet habitat s'appuie sur l'exclusion de toute perturbation d'ordre physico-chimique, biologique et structural.

iii. Pressions et menaces de l'habitat

L'habitat est jugé en état de conservation inadéquat en région méditerranéenne (Bensettiti & al, 2002). Les sources de dégradations peuvent être d'ordre hydrologiques (modification du débit, perturbations physico-chimiques...) ou d'ordre anthropiques (piétinement lié à la surfréquentation).

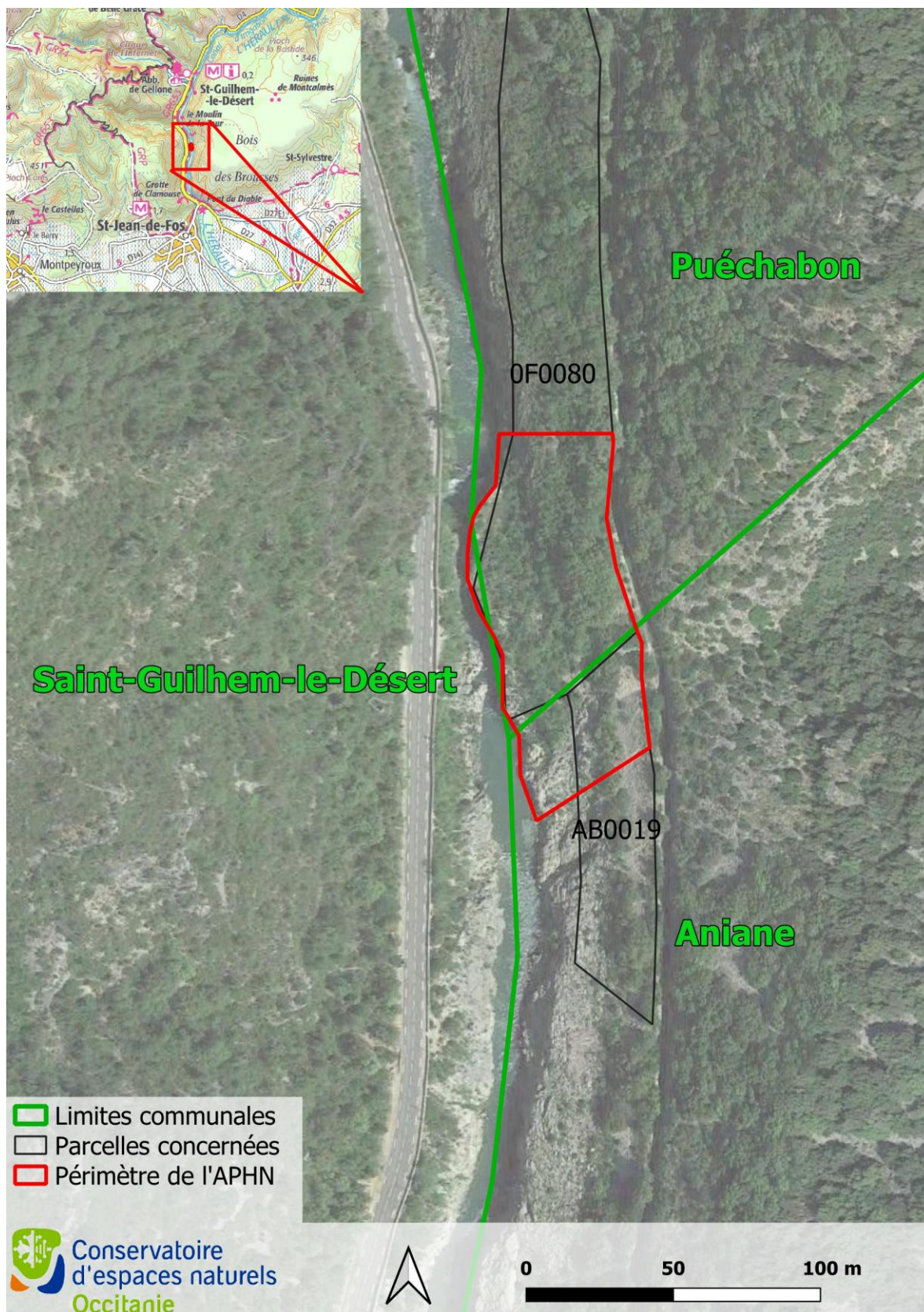
Les mesures de conservations de cet habitat doivent donc être orientées stratégiquement selon les deux axes suivants :

- Surveillance et maintien du bon fonctionnement hydrique et de la qualité de l'eau
- Canalisation de la fréquentation du public

Au sein du territoire de l'ex région Languedoc-Rousillon, cet habitat est cantonné à de faibles surfaces, parfois soumis à des pressions inhérentes à leur notoriété résultant de leur qualité esthétique ou à cause de perturbations hydrologiques et par conséquent dégradées (Kleszczewski & al., 2004). Les pratiques liées à la fréquentation ont eu des effets délétères sur le site du parapluie et sont identifiées comme étant l'unique source de dégradation. Un travail de canalisation du public permettra d'améliorer la qualité écologique et paysagère du site. Ces efforts vont également dans le sens d'une meilleure prise en compte de la sécurité des usagers.

Périmètre proposé

Le périmètre proposé par le CEN Occitanie, en concertation avec les partenaires du territoire et les services de l'Etat est précisé sur la carte ci-dessous.



Parcelles concernées et statut foncier

N° parcelle	Foncier	Surface en ha	Biotope(s) concerné(s)
OF0080	Commune de Puéchabon		Source pétrifiante avec dépôt de travertins (code EUR27 : H7722)
AB0019	Commune d'Aniane		Source pétrifiante avec dépôt de travertins (code EUR27 : H7722)

Gestionnaires désignés

Le titulaire de la subvention du plan de relance est le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Occitanie. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est animatrice du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » et du Grand site de France « Gorges de l'Hérault ». Le site est inclus dans le périmètre de la forêt domaniale de Puéchabon, gérée par l'Office national des forêts (ONF).

Statuts de protection et périmètres réglementaires du site

- ZNIEFF de type 2 « Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges » n°910009548
- ZICO LR14 « Hautes garrigues du Montpeliérais »
- Natura 2000 directive oiseaux FR9112004 « Hautes garrigues du Montpeliérais »
- Natura 2000 directive habitats FR9101388 « Gorges de l'Hérault »
- Grand site de France « Gorges de l'Hérault »
- Site classé « Gorges de l'Hérault »
- Forêt domaniale de Puéchabon
- Site inclus dans le périmètre du SAGE du bassin versant du fleuve hérault

Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions prévues au titre de la subvention du plan de relance

La restauration et la mise en défend du site naturel du parapluie comprends 5 volets stratégiques alliant communication/concertation, suivis technico-scientifique et mise en œuvre opérationnelle de moyen de conservation, notamment par le biais d'outils réglementaires. En Août 2022, les opérations réalisées sont les suivantes :

- Limiter les possibilités de stationnement à proximité du site : des enrochements le long de la départementale ont pu être déposés.
- Equiper le site de panneaux d'information pour informer les usagers.
- Dialogue concerté avec les pratiquants de sports d'eaux-vives afin d'initier une approche plus durable de leur pratique vis-à-vis du site.
- Initier la mise en application d'un arrêté municipale réglementant l'accès au site.

- Mis à jour de l'état écologique du site et suivi scientifique des habitats et des invertébrés.

Données écologiques

Les sources pétrifiantes avec formation de travertins sont inscrites dans la directive européenne habitat-faune-flore comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Ce statut implique une responsabilité de conservation vis-à-vis d'habitat jugés particulièrement remarquables en termes de richesse biologique et de patrimonialité (rareté, état de conservation, aspect culturel...) à l'échelle du réseau européen Natura 2000.

Au total, 33 sources pétrifiantes ont été identifiées dans les gorges de l'Hérault, le parapluie constitue la plus impressionnante de toutes. Celle-ci n'échappe pas aux pressions résultant de la fréquentation estivale importante.

Sur la partie haute de la casquette, le cratoneurion est en mélange avec un boisement riverain méditerranéen, habitat également inscrit sur la directive habitat faune-flore. Le site constitue une zone humide originale s'insérant dans un contexte xérique et minéral (éboulis calcaires, pelouses sèches, fourrés méditerranéennes et boisement de Pins et de Chênes sempervirents).

iv. Niveau d'enjeux des habitats sur le site

BIOTOPES	ENEJUX ECOLOGIQUES	NIVEAU DES ENEJUX
Source pétrifiante	- Bryophytes (mousses, hépatiques et anthocérotes). - Flore dont Spiranthe d'été - Odonates dont Agrion de Mercure et Cordulie à corps fin	Très fort
Boisement riverain méditerranéen	- Flore dont Lambrusque	Fort

v. Bilan des études menées

Le conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et la communauté de commune Vallée de l'Hérault s'intéresse au site de la cascade du parapluie depuis 2016, année durant laquelle est publié le premier rapport synthétisant les enjeux naturalistes du site et les pressions pesant sur l'habitat (Kleszczewski & Rondeau, 2016).

En 2022, plusieurs études sont réalisées dans le cadre de la subvention du plan de relance. Plusieurs taxons sont visés : la flore (relevés effectués dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels dont bryophytes et flore vasculaire), les insectes (notamment odonates).

vi. Données récoltées

Flore vasculaire

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Occurrence en ex LR	Effectif sur le site
Flore	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	Protection nat.	Rare	- de 20 pieds

Flore	<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i>	Lambrusque, vigne sauvage	Protection nat.	Rare	- de 10 pieds
-------	---	---------------------------	-----------------	------	---------------

Notons que *Vitis vinifera subsp. sylvestris* est un taxon difficilement discernable de la sous-espèce *V. vinifera subsp. vinifera* qui n'est pas protégée. L'étude morphologique de l'individu étudié *in situ* semble confirmer le rend taxonomique concerné mais pourrait faire l'objet d'une étude génétique afin de confirmer cette hypothèse scientifiquement.

Bryophytes

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Occurrence en ex LR
Bryophytes	<i>Hydrogonium bolleanum</i>	-	ZNIEFF	Très rare
Bryophytes	<i>Fontinalis hypnoides</i>	-	ZNIEFF	Très rare
Bryophytes	<i>Philonotis marchica</i>	-	ZNIEFF	Très rare

Les données d'espèces de bryophytes sont comparativement peu nombreuses sur le territoire, aussi il est délicat de présumer de leur occurrence. Les indications données dans la colonne « occurrence en ex-LR » dans le tableau ci-dessus s'appuient sur des avis estimatifs à dire d'expert.

Insectes

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Occurrence en ex LR
Insecte	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	Protection nat.	Rare
Insecte	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Protection nat.	Rare
Insecte	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	Sympetrum du piémont	ZNIEFF	Très rare

Mammifères

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Statut sur le site
Mammalia	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Protection nat.	En alimentation

Des indices de présence de Loutre ont été observés sur le site. L'espèce est en effet bien connue sur le territoire des Gorges de l'Hérault et utilise le site probablement pour s'alimenter (des écrevisses du genre *Procambarus* ont été observées, source d'alimentation notoire de la Loutre).

Reptiles

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Occurrence en ex LR
Squamata	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Protection nat.	En alimentation

Un individu de Couleuvre vipérine a été relevé pendant les inventaires entomologiques. Il s'agit donc d'une donnée incidente qui ne représente pas la diversité réelle de reptiles présente sur le site.

Amphibiens

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Occurrence en ex LR
Anura	<i>Pelophylax spp.</i>	Grenouilles « vertes »	Protection nat.	Reproduction probable

Les grenouilles du genre *Pelophylax* sont toutes protégées en France. Deux espèces sont particulièrement rares : *Pelophylax perezi* et *Pelophylax grafi*. Il s'agit de données incidentes, le cortège relevé ne représente pas fidèlement le patrimoine du site.

Activités et usages sur le site

i. Baignade et saut

Le site connaît chaque été un grand succès, aussi bien auprès de visiteurs locaux que de touristes venus de loin. Le site est reconnu pour son originalité esthétique et pour sa confidentialité (seuls quelques connaisseurs et les plus motivés accèdent jusqu'au site pour s'y baigner). Avec l'envolée des réseaux sociaux, le site figure désormais sur de nombreux sites internet et de nombreux bloggeurs en font la publicité ce qui conduit à une fréquentation importante, condensée sur la période estivale.

Le saut est une pratique courante. Les visiteurs accèdent à des points hauts situés sur la partie haute de la cascade en piétinant au passage toute la végétation au détriment de l'état de conservation de l'habitat. Cette activité a un impact fort et contribue à la dégradation de l'habitat.

ii. Sport d'eaux-vives

Le parapluie est un élément incontournable pour les sportifs pratiquants le canyoning. Avant 2018, de nombreux moniteurs proposaient dans leurs prestations un passage sur la casquette suivi d'un saut. Suite à une concertation initiée par la CCVH, certains moniteurs désireux de contribuer à la préservation du site ont modifiés le parcours de leurs prestations et n'accèdent plus à la partie fragile de l'habitat. Cependant, des dégradations liées au piétinement subsistent dans le cadre de ces activités.

iii. Prise de vue

La prise de vue semble être une activité courante. Des prises de vue en drone ont été publiées sur internet. Cette activité n'impact pas directement l'habitat.

iv. Pêche

La pêche est une activité couramment pratiquée dans les gorges de l'Hérault. Toutefois, le site étant difficilement accessible, il ne semble pas faire l'objet d'une affluence particulièrement importante de la part des pêcheurs.

v. Autres activités

Le site reste difficilement accessible et ne semble faire l'objet d'aucune autre activité pour cette raison. Le stationnement fait actuellement l'objet d'un travail de régulation, notamment par le biais de dispositifs aménagés rendant tout stationnement impossible le long de la route départementale adjacente. Un arrêté municipal interdisant le stationnement permet également de verbaliser les éventuels contrevenants.

Administration de l'APHN

vi. Proposition de comité consultatif de gestion de l'APHN

Le comité consultatif est chargé de gérer et d'administrer le territoire de l'APHN. Une proposition d'institution et d'acteurs divers actuellement impliqués ou concernés directement par le site du parapluie est donné à titre indicatif :

- Monsieur le Maire de Puéchabon ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'Aniane ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint-Guilhem-le-Désert ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ou son représentant,
- Monsieur le chargé de mission des activités de pleine nature de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, ou son représentant,
- Madame la représentante du Grand site de France « Gorges de l'Hérault,
- Monsieur le conseiller délégué au Grand site de France « Gorges de l'Hérault »,
- Madame la chargée de mission Natura 2000 du site « Gorges de l'Hérault »,
- Monsieur le Président de l'établissement public territorial du bassin versant fleuve Hérault ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Madame la Directrice Départementale des territoires et de la Mer ou son représentant,
- Madame la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault ou son représentant,
- Madame la directrice du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie ou son représentant,



Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Siège social :

Immeuble le Thèbes

26 allée de Mycènes

34 000 Montpellier

Courriel : cen@cen-occitanie.org

www.cen-occitanie.org

Le CEN Occitanie est agréé au titre du L.414-11 du Code de l'environnement
et est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

